Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092512-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Centre Intercommunal d'Action Sociale – Quimper Bretagne Occidentale

CIAS
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE
KEMPER BREIZH IZEL

Séance du conseil d'administration du 25 septembre 2026
Convoquée le 21 septembre 2026
À l'EHPAD Coat Kerhuel, Ergué-Gabéric

Séance présidée par Madame Marie Laure Le Meur

Nombre de membres en exercice : 21

Présents :

Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente
Monsieur **Paul BOEDEC**, administrateur
Madame **Liliane BOURHIS,** administratrice
Madame **Sophie BRONNEC**, administratrice
Monsieur **Alain CERVANTES**, administrateur
Madame **Ghislaine KERGOAT**, administratrice
Monsieur **Christian LASTENNET**, administrateur
Monsieur **Jean LE BARS**, administrateur
Monsieur **Bernard LE MAO,** administrateur
Madame **Diane LEVESQUE**, administratrice
Monsieur **Jean-Hubert PETILLON,** administrateur
Madame **Annick PHILIPPE**, administratrice
Madame **Véronique PLOUHINEC**, administratrice
Monsieur **Daniel PYATZOOK**, administrateur
Monsieur **Matthieu STERVINOU**, administrateur
Madame **Valérie ZARADER**, administratrice

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur **André MARGOT**, administrateur donne procuration à Madame **Marie-Laure LE MEUR**, vice-présidente

Absents et excusés :

Madame **Isabelle ASSIH**, présidente
Madame **Maud JAN**, administratrice
Monsieur **Raymond MESSAGER**, administrateur
Monsieur **Patrick TROALE**, administrateur

Secrétaire de séance : Madame Aurore DURDON

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092512-DE

Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Quimper Bretagne Occidentale

---

Séance du 25 septembre 2026

N° 2026.09.25.12

Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »

Afin de pouvoir bénéficier d'un marché de téléphonie mobile, il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur l'adhésion à la centrale d'achat CANUT et, dans l'affirmative, d'autoriser Madame la vice-présidente à signer tous les documents permettant de formaliser cette adhésion.

***

Le marché actuel de téléphonie mobile, porté par la Direction Communautaires des Systèmes d'Information de Quimper Bretagne Occidentale, arrive prochainement à terme.

Une étude a été menée par ce service pour le renouvellement de ce marché et le choix s'est porté sur l'adhésion à une nouvelle centrale d'achats, appelée CANUT.

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms.

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092512-DE

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
Structure seule	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Toutefois, l'adhésion à la CANUT est facultative pour pouvoir bénéficier des différents marchés proposés, notamment celui de téléphonie mobile.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité,

1. de ne pas adhérer à la CANUT, la DCSI, en tant que service mutualisé y ayant adhéré,

2. d'autoriser Madame la vice-présidente, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-200026755-20260925-2026092512-DE

À Quimper, le 28 septembre 2026

Secrétaire de séance	La vice -présidente
Aurore DURDON Directrice du CIAS	Marie-Laure LE MEUR QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CIAS KEMPER BREIZH IZEL